

Démantèlement du câble de télécommunication Ulysses1 entre Calais et la limite des eaux franco-anglaises. Dossiers réglementaires.

PAS-DE-CALAIS (62) - France



Bénéficiaire : VERIZON - VERIZON UK LIMITED
Client : VERIZON FRANCE

Calendrier : 2013 - 2017

Missions réalisées

- Expertise de terrain
- Dossier réglementaire Code de l'Environnement
- Dossier de déclaration
- Dossier d'incidences Natura 2000
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Informations clés

- Démantèlement de câble de télécommunication
- Loi sur l'Eau
- Natura 2000 "Bancs des Flandres"
- Détroit du Pas de Calais
- Commission Nautique

Description du projet

Le câble de télécommunication à fibres optiques dénommé « Ulysses 1 » a été posé en 1997 entre la Grande-Bretagne (St-Margareth's Bay) et la France (Calais), à travers le détroit du Pas-de-Calais, et exploité par la Société VERIZON. Le câble a été prématurément réformé en 2010 et VERIZON doit procéder aux travaux de relevage de ce câble. Le tronçon du câble dans les eaux françaises représente plus de 22 km.

Côté français, le point d'atterrage se situe sur la plage de l'ancien Hoverport de Calais, à l'Est du port : le câble est ensouillé sous l'estran et traverse la dune bordière jusqu'à la chambre d'atterrage en béton enterrée dans une clairière au milieu des dunes. Depuis la mise en place du câble, le milieu naturel et humain de la dune bordière à l'Est de Calais a évolué (mise en place de la barrière anti-infraction, développement puis démantèlement de la « Jungle » de Calais, projet d'extension portuaire Calais Port 2015, évolution des dunes bordières autour de l'anse de l'Hoverport).

Côté mer, le tracé du câble recoupe des bancs sableux situés dans le site Natura 2000, désigné en ZPS et ZSC « Bancs des Flandres », des zones de navigation (dispositif de séparation du trafic du détroit du Pas-de-Calais) et de servitudes maritimes, des territoires de pêche. Il est croisé par plusieurs autres câbles de télécommunication. Le câble est mentionné sur les cartes marines.

Le câble a été ensouillé (voire ré-ensouillé) sur l'ensemble de son trajet pour assurer sa stabilité et sa protection vis-à-vis des ancres des navires et des engins de pêche, à des profondeurs variant entre 30 cm à 50 cm dans les zones graveleuses planes et près de 2 m dans les zones sableuses. Dans le secteur de ré-ensouillage du câble, la profondeur a été portée à 1,70 m en moyenne (entre 1,5 m et 2 m) et à 1 m (0,8 à 1,4 m) au niveau des raccordements.

Au niveau de la dune bordière, la profondeur d'ensouillage est de plus de 4 m sous les dunes et remonte à 1,4 m au niveau de la chambre d'atterrage dont la dalle est affleurante.

Le projet de démantèlement du câble marin consiste à relever le câble et la chambre d'atterrage entre la zone d'atterrage (dune) et la limite des eaux françaises, par des moyens nautiques (câblier, ROV désensouilleur à injection d'eau) et terrestres (petite pelle hydraulique). Au croisement avec des câbles plus récents (posés sur Ulysses 1), le câble est coupé et les épissures sécurisées et ré-ensouillées.

Le dossier a été débuté en 2013, avec une recherche du tracé du câble à l'atterrage en 2014. La partie marine du projet a été déposée en 2016 et la partie terrestre complétée en 2017.

Caractéristiques de la mission

La présente étude a concerné l'élaboration de deux documents regroupés en un dossier unique :

- un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'eau (article L.214-1 du Code de l'Environnement) pour les opérations de retrait du câble en contact avec la colonne d'eau et la nappe souterraine ;
- le dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 (article L.414-4 du Code de l'Environnement) ;

La prestation a été complétée par :

- participation à des réunions avec les autorités locales, la Région des Hauts-de-France (gestionnaire du Domaine Public Portuaire) et le gestionnaire du site portuaire (Société des Ports du Déroit) ;
- participation à la Commission Nautique locale.

Le montage du dossier réglementaire a été précédé d'expertises de terrains (visite de site, recherche du tracé du câble sur la zone d'atterrage), les visites ont été rendues difficiles par le contexte portuaire et la politique concernant les migrants transitant par Calais.

Cette étude a également intégré l'évolution du milieu depuis la pose du câble, afin d'analyser les effets du démantèlement du câble sur les écosystèmes et les activités humaines, préconisant le maintien du câble sur les tronçons les plus vulnérables (présence d'espèces protégées) et à limiter les interventions sur la dune (inertage de la chambre d'atterrage plutôt qu'un retrait total) avec la mise en place d'un plan de circulation des engins pour les opérations à terre et sur l'estran.